COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Romain PILLOUD
intitulée « *Disparition des cartes journalières CFF vendues par les Communes* »

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 3 mars 2021, Monsieur le Conseiller communal Romain PILLOUD a déposé l'interpellation suivante:

« *Interpellation – Disparition des cartes journalières CFF vendues par les Communes*

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Chères et chers collègues,

Annoncé il y a quelques jours, les partenaires de l'Alliance Swisspass ont annoncé vouloir mettre fin à l'offre permettant aux communes de vendre des cartes journalières pour les transports publics à prix très avantageux. C'est en 2023 qu'on attend cette disparition, sans pour connaître quel autre type d'offre viendrait la remplacer. C'est un véritable coup de frein à une offre populaire.

Après la fin de l'abonnement général pour étudiant·e·s, c'est un deuxième coup de massue contre toutes et tous les usager·ère·s des transports publics. L'offre permettait notamment à des gens ayant peu de moyen de pouvoir se promener à travers la Suisse. Elle permettait, tout comme d'autres prestations, d'encourager l'usage de la mobilité douce pour le loisir. Enfin,

c'était la seule offre avantageuse accessible sans smartphone. L'Alliance Swisspass explique notamment cette suppression par l'augmentation du nombre de billets dégriffés, qui eux, ne sont accessibles à l'achat qu'à travers l'application CFF. Il faut disposer d'un smartphone ou d'un ordinateur, et il s'agit d'une offre plus contraignante en termes d'horaires.

Ce constat m'amène à poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. *Que pense la Municipalité de la suppression de l'offre des cartes journalières vendues par les Communes ?*
2. *La Municipalité pense-t-elle réagir auprès de l'Union des Villes Suisses afin d'exprimer l'importance de se mobiliser sur cette question ?*
3. *La Commune peut-elle réagir auprès d'autres institutions, notamment auprès du Conseil d'Etat vaudois, afin d'engager les différents échelons politiques pour le maintien de cette offre ?*
4. *En cas de suppression effective de l'offre en 2023 sans remplacement par une offre au moins autant attractive, la Commune pourrait-elle mettre en place un système similaire permettant aux citoyen·ne·s de bénéficier de cartes journalières à prix réduit ou équivalent ? »*

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

En préambule, la Municipalité rappelle que les habitant·e·s de Montreux et de Veytaux peuvent bénéficier des 5 cartes journalières mises à disposition. Le coût de cette prestation pour la Commune est pris en charge pour 1/5e par la Commune de Veytaux.

Sur les 1'825 cartes disponibles, en 2018, 1'261 cartes ont été achetées et en 2019, 1'603 cartes ont été vendues. Pour des raisons évidentes, seules 775 cartes ont été vendues en 2020.

1. *Que pense la Municipalité de la suppression de l'offre des cartes journalières vendues par les Communes ?*

La Municipalité regrette cette décision. Même si les CFF proposent des cartes journalières dégriffées, disponibles depuis un téléphone intelligent ou un ordinateur, force est de constater que les cartes journalières communales avaient trouvé leur public.

En plus de ne pas avoir besoin d'un terminal numérique pour pouvoir en bénéficier, les cartes journalières communales étaient plus simples dans leur mécanisme : la Commune achetait un certain nombre de cartes (5 pour Montreux et Veytaux), disponible à un tarif fixe, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Les cartes journalières dégriffées sont en nombre limité, au niveau Suisse, et leur tarif, très bas au départ, augmente jour après jour. Il n'est donc plus possible pour une Commune d'offrir de manière plus « généreuse » cette prestation à sa population.

2. *La Municipalité pense-t-elle réagir auprès de l'Union des Villes Suisses afin d'exprimer l'importance de se mobiliser sur cette question ?*

Dès la préannonce de la probable suppression de ces cartes journalières, en automne dernier, la Municipalité a, via M. Laurent Wehrli, Syndic et Conseiller national, exprimé notre mécontentement, par exemple à l'Union des Villes Suisses (UVS) et l'Union des Communes Vaudoises (UCV). A notre connaissance, les Communes qui proposaient ces prestations regrettent toutes leur disparition et ont en fait part aux CFF. Force est de constater que cela n'a pas eu d'effet jusque-là, même si un groupe de travail a été mis en place au niveau fédéral, dont l'Association des Communes Suisses (ACS) est membre, pour trouver des solutions de remplacement.

3. *La Commune peut-elle réagir auprès d'autres institutions, notamment auprès du Conseil d'Etat vaudois, afin d'engager les différents échelons politiques pour le maintien de cette offre ?*

Comme évoqué ci-dessus, la Municipalité a participé à des actions groupées, pour défendre les intérêts des Communes. La Municipalité n'a pas estimé utile de faire une démarche individuelle complémentaire auprès du Conseil d'État étant donné que ces décisions sont prises au niveau fédéral, par l'Alliance Swisspass et que les nombreuses démarches d'autres organismes mieux représentés que la Municipalité de Montreux n'ont pas pu avoir d'influence positive.

La Municipalité a cependant participé à une nouvelle action groupée et coordonnée par l'UCV. Les réactions des Communes vaudoises seront relayées à l'ACS où Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV, siège au comité, comme vice-présidente. Comme évoqué ci-dessus, c'est en effet l'ACS qui porte maintenant, au nom des communes, ce dossier à Berne et auprès des CFF.

4. *En cas de suppression effective de l'offre en 2023 sans remplacement par une offre au moins autant attractive, la commune pourrait-elle mettre en place un système similaire permettant aux citoyen·ne·s de bénéficier de cartes journalières à prix réduit ou équivalent ?*

A ce jour, la Municipalité ne voit pas vraiment comment elle pourrait mettre en place une offre aussi attractive individuellement. En effet, seuls les billets dégriffés ou les cartes journalières dégriffées seront reconnus par les entreprises de transports publics. La Commune ne peut donc pas émettre des titres de transport spécifiques.

La Municipalité a réfléchi à diverses solutions, sans que celles-ci ne paraissent suffisamment pertinentes. Une solution pourrait ainsi être que la Commune achète *à la place* des bénéficiaires une carte journalière dégriffée et imprime celle-ci. Mais cela présuppose diverses difficultés techniques (vérification des disponibilités, achat, paiement…) qui fragilisent fortement le fonctionnement d'un tel dispositif.

Une autre solution pourrait être de vendre à meilleur prix, voire d'offrir, des bons RailChecks à la population. Évidemment qu'une telle mesure impliquerait des coûts importants au regard du système actuel.

Ainsi, la Municipalité n'entend pas développer un outil spécifiquement montreusien, mais espère encore que l'Alliance Swisspass proposera effectivement une solution complémentaire réellement attrayante.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Romain PILLOUD, intitulée « *Disparition des cartes journalières CFF vendues par les communes* ».

Ainsi adoptée le 26 mars 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire a.i.
L. Wehrli	L.S.	F. Grec